

Délibération 2022 / 11-12

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Virement de crédits / section de fonctionnement et d'investissement

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2022 du budget Principal,
- **Vu** transfert des emprunts du SIVOM à la Communauté de Communes Creuse SUD-OUEST,
- **Considérant qu'il** convient de passer des écritures de régularisations pour les exercices 2018 et 2019, dont les comptes utilisés étaient inexacts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 2 abstentions :

- **décide** de procéder à l'ouverture de crédits suivants au budget principal 2022 :

INVESTISSEMENT :

D : 168751 GPF de rattachement + 2 055.00 €
R : 021 virement de la section de fonctionnement + 2 055.00 €

FONCTIONNEMENT :

D : 661132 intérêts + 617.00 €
D : 023 virement à la section d'investissement + 2 055.00 €

FONCTIONNEMENT :

R : 773 mandats annulés sur exercice antérieur + 2 672.00 €

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire



Raymond RABETEAU